

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE VILLIERS SUR MORIN

AVIS

Mesdames, Messieurs,

Je vous informe qu'une rue barrée est mise en place dans le Hameau de Dainville, à partir de la Rue du Réservoir jusqu'au giratoire des 4 Vents sur la Commune de Coutevroult de 20h00 à 6h00 et que le stationnement sera interdit dans tout le hameau de Dainville à compter du 15 juin 2026 et jusqu'au 26 juin 2026 pour des travaux de réfection de la couche de roulement (arrêté n° 43/2026 du 09 juin 2026).

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir faire le nécessaire pour la dépose de votre véhicule à compter du 15 juin 2026.

Pour tous les véhicules stationnés et gênants, une procédure d'enlèvement sera mise en place

Je vous remercie de votre compréhension.

**Fait à Villiers sur Morin,
Le 09 juin 2026
Le Maire,
Caroline AULIAC**



Auliac